



Politique de négociation d'actions

Politique de négociation d'actions

1. Introduction

Keller s'est engagé à promouvoir la confiance des actionnaires en prenant toutes les mesures en son pouvoir pour s'assurer que ses opérations sur titres sont effectuées sur un marché efficace et averti.

L'objectif de cette politique est de donner des conseils aux directeurs (exécutifs) et aux employés de Keller sur la manière de réaliser des opérations sur les titres de Keller Group plc.

Aux fins de cette politique, les titres de Keller Group plc font référence non seulement aux actions ordinaires de Keller Group plc, mais également à tout autre titre coté en bourse du groupe Keller. Veuillez vous reporter à la définition complète qui se trouve dans le Share Dealing Code (Code de conduite pour la négociation d'actions) de Keller.

Cette politique respecte le Criminal Justice Act (la loi sur le système de justice pénale) de 1993, le Règlement (UE) no 596/2014 sur les abus de marché et toute législation équivalente dans d'autres juridictions dans lesquelles Keller exerce ses activités ou est présent.

2. Objectifs de la politique

L'objectif de cette politique est d'assurer le respect des lois et des règlements en rapport avec les opérations d'initiés.

Vous ne devez, en aucun cas, réaliser des opérations sur les titres de Keller Group plc lorsque vous disposez d'informations confidentielles non publiées concernant les titres de Keller Group plc.

Les informations seront considérées comme des informations confidentielles si :

- elles sont précises ;
- elles ne sont pas accessibles au public ;
- elles se rapportent directement ou indirectement à Keller Group plc et
- il est probable que, étant accessibles au public, ces informations aient d'importantes répercussions sur le prix des actions ordinaires ou d'investissements connexes de Keller Group plc. À ces fins, partez du principe que les informations auront d'importantes répercussions sur le prix s'il s'agit du type d'informations qu'un actionnaire utiliserait dans le cadre de la base de ses décisions en matière d'investissements.
- Les informations seront considérées comme précises si :
- elles font référence à des circonstances existantes ou que l'on peut raisonnablement attendre (ou à un événement qui s'est produit ou que l'on peut raisonnablement attendre)
- elles sont suffisamment détaillées pour permettre de dresser des conclusions concernant les éventuelles répercussions de ces circonstances ou de cet événement sur le prix des actions ordinaires ou d'investissements connexes de Keller Group plc.

Plus les informations sont détaillées, plus il est probable qu'elles soient confidentielles.

Des événements futurs peuvent être suffisamment précis pour être considérés comme des informations confidentielles : il n'est pas nécessaire que la circonstance ou l'évènement soit certain ou très probable, mais il doit exister une perspective réaliste.

Il est probable que les informations sur les opérations boursières et les résultats financiers de Keller Group plc (qui n'ont pas encore été annoncées sur le marché) ainsi que les informations sur des projets spécifiques entrepris par Keller soient considérées comme des informations confidentielles. Si vous avez un doute, partez du principe que les informations sont confidentielles.

L'utilisation abusive d'informations confidentielles pourrait entraîner un certain nombre d'infractions pénales ou civiles (reportez-vous au Share Dealing Code pour obtenir davantage d'informations).

Vous (ne) devez (pas) :

- respecter le Share Dealing Code si vous êtes un directeur ou si vous avez été informé que vous êtes une personne exerçant des responsabilités dirigeantes (ci-après « PDMR » - Person Discharging Managerial Responsibility) ou un initié.
- être coupable ou soupçonné d'utilisation abusive d'informations confidentielles. Notamment, vous ne devez (pas) :
 - transmettre des informations confidentielles en rapport avec les titres de Keller Group plc à une autre personne au sein ou à l'extérieur du groupe Keller à moins que cette personne n'apparaisse sur la liste d'initiés pertinente. Une « liste d'initiés » sera créée pour toutes les informations « sensibles à l'évolution des prix » et jugées confidentielles, et elle indiquera le nom des personnes qui connaissent ces informations. Vous trouverez des conseils supplémentaires dans le Share Dealing Code.
 - en aucun cas, encourager quelqu'un d'autre à réaliser des opérations sur les titres de Keller Group plc lorsque ces informations sont en votre possession, même si vous ne tirez pas profit de l'arrangement.
 - en aucun cas, réaliser des opérations sur les titres d'une société cotée en bourse lorsque vous avez en votre possession des informations confidentielles concernant ces titres.
 - transmettre des informations confidentielles en rapport avec les titres d'une société cotée en bourse à quelqu'un d'autre ou encourager quelqu'un d'autre à réaliser des opérations sur ces titres à ce moment-là.
- Si vous êtes une PDMR et que vous réalisez des opérations sur les titres de Keller Group plc, respectez les exigences pertinentes en matière de notification (exposées dans le Share Dealing Code).

3. Concrétiser nos objectifs

Keller prendra des dispositions pour promouvoir cette politique et mettra à disposition de son personnel des possibilités d'apprentissage adéquates, pour comprendre et donc respecter toutes ses obligations.

Les employés, qui sont considérés comme des PDMR ou des initiés, seront particulièrement formés sur les lois et les règlements en rapport avec la réalisation d'opérations sur les titres de Keller Group plc.

4. Portée

Cette politique s'applique à toutes les entités légales dont Keller Group plc détient 100 %, dans lesquelles il possède une participation majoritaire ou dont il a le contrôle opérationnel total.

5. Gouvernance

Le Comité exécutif du Conseil d'administration de Keller Group plc assure la surveillance de cette politique.

6. Responsabilités

La politique s'applique à tous les individus qui sont employés ou qui travaillent pour le compte d'une société du groupe Keller, notamment les entrepreneurs, le personnel temporaire et les travailleurs intérimaires.

7. Pièce justificative

- Code de conduite professionnelle
- Share Dealing Code

8. Historique des modifications du document

Statut de la politique	Final
Date de publication	27.07.2016
Dernière version révisée et mise à jour	26.11.2020
Date de la prochaine révision	30.06.2021
Propriétaire de la politique	Secrétaire du groupe